



REGLEMENT

Le chouette tournoi : Owls team bad 9 22/23 Avril 2023 à Prayssas

Tournoi homologué par le N° en cours d'autorisation

Article 1

ACCEPTATION

Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 2

ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.

Article 3

CRITERES D'INSCRIPTION

Il est ouvert aux joueurs adhérents de tout club affilié à la FFbAD.

Les joueurs doivent donc être licenciés à la FFbAD pour la saison en cours et ne faire l'objet d'aucune suspension.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs de niveau NC à N2.

Ce tournoi est un tournoi sénior ouvert aux joueurs minimes (mais ils ne seront pas prioritaires), cadets et juniors.

Article 4

RÈGLES FFbAD

Cette compétition se déroulera selon les règles de jeu de la FFbAD énoncées dans le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFbAD sera exigée.

Les matches se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

Les joueurs auront 3 minutes maximum à compter de l'appel de leurs matches pour démarrer les rencontres.

Point particulier :

Si le volant touche le plafond (si celui-ci est inférieur à 7 m) ou une structure attenante :

- A l'engagement, le volant est remis 2 fois, au-delà, il sera compté faute,

Article 5

COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe devra être composée d'au moins 2 garçons et 2 filles et au maximum de 4 garçons et 4 filles. Il est à noter que si l'équipe se compose de plus de 4 joueurs, il y aura donc moins de matchs par joueurs et les temps d'attente seront donc plus longs. Cela ne pourra en aucun cas être imputé aux organisateurs.

Article 6

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le tournoi se déroulera sur 2 journées consécutives. Les joueurs qui s'inscrivent doivent se rendre libres pour toute la durée de la compétition. Dans la mesure du possible, si une catégorie est peu représentée, le tableau pourra se jouer sur une seule journée

Chaque rencontre se déroulera en quatre matchs : 1 double hommes, 1 double dame et 2 doubles mixte.

L'équipe qui gagnera au moins trois matchs remportera la rencontre. Il peut y avoir égalité. En cas d'égalité finale la règle du match particulier sera appliquée. Si l'égalité est toujours présente (notamment pour 3 équipes) cela sera d'abord à la différence du nombre de victoires d'équipes, puis de matchs, puis de sets, puis de points ...).

Les équipes seront regroupées en poules.

Selon le schéma choisi, il pourra y avoir des matchs de classement (phases finales et consolantes). Dans tous les cas, il n'y aura aucune élimination. Tous les joueurs auront au minimum 3 ou 4 rencontres à jouer sur le tournoi soit 6 à 8 matchs chacun (dans le cas d'une équipe de deux joueurs).

Pour permettre ce nombre de matchs par joueurs, le nombre d'équipes sera strictement limité à une vingtaine d'équipes.

Chaque joueur devra présenter sa licence à la table de marque et être présent 30 minutes avant l'appel de son premier match.

En cas d'absence, il sera déclaré forfait (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Article 7

TABLEAUX

Le nombre d'équipes inscrits par tableau ne devra pas être inférieur à 2 pour l'attribution d'un titre.

Toutes les rencontres se joueront en poules de 3, 4 ou 5 équipes tandis que les matchs de classement (s'il y a suivant la formule retenue par rapport au nombre d'équipes et au niveau des équipes) se joueront de nouveau en poules ou en confrontations directes.

Les tableaux seront établis par niveau équivalent des équipes. Pour se faire, nous prendrons les moyennes de double et de mixte de chaque joueur de l'équipe et nous en ferons une moyenne. Pour faire en sorte que les équipes regroupées dans les tableaux aient un niveau équilibré, nous essayerons dans la mesure du possible de faire le plus de tableaux possibles (au moins 3 ou 4 différents voire plus si les inscriptions nous le permettent).

Les têtes de séries seront désignées en fonction de cette moyenne effectuée à partir du CPPP à la date de constitution des tableaux.

Les autres équipes seront placées par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte si possible de leur appartenance.

Le jour de la compétition, et si aucun match du tableau n'est commencé, le JUGE ARBITRE pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits.

Article 8

JUGE ARBITRE

Le Juge-arbitre sera ALLARD François (demande en cours) pour cette compétition.
Ses décisions sont sans appel.

Article 9

ARBITRAGE

Tous les matchs seront en auto-arbitrage sauf sur demande d'un joueur au Juge-arbitre du tournoi.

Article 10

FORFAITS

En cas de forfait après la constitution des tableaux, les droits d'inscription restent acquis (la date d'envoi des convocations faisant foi).

Tout joueur inscrit qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO). Il a 5 jours pour justifier auprès du Juge-arbitre que son absence est un cas de force majeure. Suivant le nombre de joueurs présents une autre équipe pourra être constituée.

Article 11

SANCTIONS

En cas de forfait volontaire et non justifié, les sanctions définies par la FFbAd seront appliquées.

- 2 mois de suspension
- 6 mois de suspension en cas de récidive

Relatives au comportement :

2 cartons rouges : 2 mois de suspension,

1 carton noir : disqualification du tournoi + suspension immédiate de 2 mois et transmission au Bureau

Article 12

VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs.

Pour les joueurs non classés : utilisation de volants plastiques. En cas de litige entre les joueurs, le volant officiel sera le Mavis 370.

Pour les joueurs classés : utilisation de volants plumes homologués par la FFBA. En cas de litige, le juge arbitre imposera le volant officiel du tournoi: babolat 2.

Pour un joueur classé jouant contre un joueur non classé, les volants plumes seront retenus. Ils seront à la charge du joueur classé.

Article 13

RECOMPENSES

Les vainqueurs et finalistes seront récompensés.

La remise des récompenses est prévue à la fin de la compétition.

La gestion du protocole est laissée à l'initiative de l'organisateur.

Article 14

INSCRIPTIONS

Le formulaire prévu à cet effet sera mis en téléchargement sur un site spécialisé et envoyé aux présidents de clubs avec le document d'annonce de ce tournoi deux à trois mois avant le tournoi.

Les inscriptions des joueurs ainsi que les numéros de licences devront obligatoirement figurer sur celui-ci, de même que les coordonnées du responsable des inscriptions.

Droit d'engagement : l'inscription à la compétition est soumise au versement de droits d'engagement.

Le montant de ces droits a été fixé à :

20 € par joueur pour les équipes de 4 joueurs

17 € par joueur pour les équipes de plus de 4 joueurs

Ces droits sont versés au moyen d'un chèque libellé à l'ordre des chabadas47.

Le formulaire dûment rempli accompagné des droits doit être posté à l'attention du responsable du tournoi mentionné sur le document d'annonce, avant le Jeudi 13 avril 2023, cachet de la poste faisant foi.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES CETTE DATE.

Article 15

CONVOICATIONS

Elles seront adressées aux clubs par e-mail.

Article 16

ORGANISATION

L'organisateur doit s'assurer de la présence à la table de marque de bénévoles ayant une connaissance parfaite du logiciel utilisé et homologué par la FFbad.

Le nombre de bénévoles doit être suffisant pour permettre un roulement.

Le présent règlement sera affiché pendant toute la durée des compétitions.

Il est adressé à tous les Présidents des Clubs qui sont tenus d'en afficher un exemplaire sur les lieux d'entraînement.

Article 17

ANTENNE MEDICALE

Les coordonnées du médecin de garde seront affichées dans la salle.

La permanence "Pompiers" la plus proche sera informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Le Responsable du tournoi

ARRECGROS Vincent